PLAN MUNICIPAL DE SANTÉ
DE LA VILLE DE GRENOBLE

La santé à Grenoble, c'est l'affaire de tous

Villes-Santé OMS Grenoble

Grenoble.fr

ÉDITORIAL

La qualité de la santé s'est beaucoup améliorée durant la 2e moitié du XXe siècle. Pourtant, elle est aujourd'hui fortement impactée et menacée par de nouveaux facteurs.
Ainsi, les risques toxiques, les environnements, la précarisation des conditions de vie, la crise économique ou les budgets publics en difficulté, aggravent un contexte où les maladies chroniques dominent : les cancers sont la première cause de décès au plan national (29,6%) juste devant les maladies cardiovasculaires (27,5% des décès). Les maladies respiratoires viennent au 3e rang (6% des décès)[1]. Ces taux nationaux sont sensiblement les mêmes sur notre territoire.
De plus, la santé en France est caractérisée par un paradoxe : doté « du meilleur système de soins au monde »[2], notre pays présente une surmortalité prématurée évitable[3] des plus fortes d'Europe et de grandes inégalités sociales de santé (7 ans d'écart d'espérance de vie entre ouvriers et cadres à 35 ans). À Grenoble, en 2008, une enquête de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) a montré que 19% des personnes interrogées ont renoncé à des soins, dont 9% pour des raisons financières.
De fait, 75% des éléments déterminants pour la santé, en termes de gains d'espérance de vie et de résistance à la maladie, sont nés de facteurs environnementaux et socio-économiques (20% sont liés au système de soins et 5% à des facteurs génétiques).
Dans ce contexte, même si la loi ne leur reconnaît que peu de prérogatives dans ce domaine, les villes, dans leur proximité avec les habitants et leur cadre de vie, ont un rôle important à jouer en faveur de la santé pour tous.

L'engagement historique et volontariste de la Ville de Grenoble, notamment à travers ses services municipaux de santé Hygiène-Salubrité-Environnement, créé en 1889, et Santé-Scolaire, créé en 1924, est un atout majeur pour une meilleure politique santé. De plus, la démarche de promotion de la santé à laquelle la Ville de Grenoble adhère en tant que Ville Santé OMS[4] depuis 10 ans, lui permet de développer une stratégie adaptée aux enjeux actuels[5] de la santé.

Dans cette optique, la Ville de Grenoble a décidé de construire un Plan Municipal de Santé (PMS) adopté par délibération au Conseil Municipal du 11 juillet 2011. Ce PMS est le résultat du travail des services de santé et de 3 groupes de pilotage réunissant les services des autres secteurs de la Ville et de son Centre Communal d'Activités Sociales (CCAS) ainsi que ses élus.

Il a pour objet de rendre lisible et cohérente la politique de santé de la Ville dans une vision transversale. Il cible les problèmes sur lesquels elle se mobilise pour protéger ou améliorer la santé des grenoblois.

Il vous est présenté dans ce livret.

Ce plan doit aussi être un outil de mise en débat et de discussion citoyenne sur les enjeux de la santé et de la promotion de la santé. Dans l'attente de ces échanges fructueux, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Patrice VOIR
Adjoint au Maire
Chargé de la Santé

Michel DESTOT
Maire de Grenoble

[1] chiffres 2000 -2008, BEH du 7 juin 2011
[2] avec de bons résultats dans certains domaines : 5e rang en 2007 sur 191 pays pour l'espérance de vie à la naissance
[3] ensemble des décès survenant avant l'âge de 65 ans
[4] Organisation Mondiale de la Santé
[5] voir chapitre 2 « Grenoble Ville Santé OMS »

SOMMAIRE

LE PLAN MUNICIPAL DE SANTÉ,
MODE D'EMPLOI ET RÔLE DES ASSOCIATIONS P.4

6 AXES STRATÉGIQUES,
12 OBJECTIFS ET 10 ACTIONS PHARES P.6

LES 32 ACTIONS DU PLAN MUNICIPAL DE SANTÉ ..... P. 23

PRÉAMBULE « GRENOBLE, VILLE SANTÉ OMS »

En juin 2002, la reconnaissance et la prise en compte d'une nouvelle vision de la santé et du concept innovant de Promotion de la Santé ont conduit la Ville de Grenoble à adhérer au réseau français des Villes Santé OMS, créé dans les années 90 à l'initiative de la Ville de Rennes.

La Ville de Grenoble participe ensuite activement à la création du réseau des Villes Santé OMS de l'Arc Alpin. Son implication dans le réseau Villes Santé OMS (80 villes en France) ne cesse de croître : elle en assure aujourd'hui la vice-présidence nationale. La démarche de développement durable de la Ville de Grenoble (projet facteur 4 visant la réduction par 4 de gaz à effet de serre d'ici 2050) renforce encore cet engagement dans la voie des Villes Santé OMS.

La démarche des Villes Santé OMS est inspirée par un vaste mouvement international né d'un constat global : il était fondamental d'améliorer la santé de toutes les populations. Cet élan international a permis d'imaginer et de mettre en œuvre de nouvelles approches et méthodes en matière de santé publique.
La Charte d'Ottawa en est l'acte fondateur.

La Charte d'OTTAWA, 5 principes stratégiques

1. Élaborer des politiques publiques favorables à la santé
2. Créer des milieux favorables
3. Renforcer l'action communautaire
4. Acquérir des aptitudes individuelles
5. Réorienter les services de santé

La charte offre une vision neuve qui consiste à resituer la santé dans un contexte positif, constructif et élargi. La santé ne se limite plus à un but à atteindre, à un problème à régler ou au résultat d'un type de comportement spécifique. En allant encore plus loin, une bonne santé, c'est la capacité d'un individu ou d'un groupe à atteindre un bien être complet (physique, mental et social) et de pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire à ses besoins et être capable de changer ou de s'adapter à l'environnement dans lequel il évolue.
Pour atteindre ce nouvel objectif en matière de santé, il fallait favoriser le développement d'aptitudes personnelles, liées à des contextes variés, et nécessaires à la maîtrise ou à l'amélioration de la santé de chacun.

C'est de là que vient le concept de Promotion de la Santé : un processus qui donne à chaque population les moyens d'assurer une meilleure maîtrise de sa santé et d'améliorer celle-ci, en nourrissant, en renforçant et en complétant les ressources physiques, sociales et personnelles d'un groupe ou d'un individu au quotidien.

L'enjeu de la Promotion de la Santé dépasse alors le seul secteur de la santé et des soins et s'étend à tout ce qui touche au bien être de chacun.

ÊTRE UNE VILLE SANTÉ OMS, C'EST ADHÉRER

- **À la politique de l'OMS qui fixe 10 objectifs mondiaux de « la santé pour tous au XXIe siècle ».**
- **Aux principes de Promotion de la Santé tels que définis dans la Charte d'Ottawa.**
- **Aux recommandations de l'Agenda 21 pour le développement durable.**

POUR

- **Améliorer constamment la qualité de l'environnement.**
- **Favoriser le développement d'une communauté solidaire et qui participe à la vie de la cité.**
- **Agir en faveur de la santé de tous et réduire les inégalités.**
- **Développer une économie diversifiée et innovante.**
- **Donner à chacun les moyens d'avoir accès à la culture et de réaliser son potentiel de créativité.**

LE PLAN MUNICIPAL DE SANTÉ, MODE D'EMPLOI ET RÔLE DES ASSOCIATIONS

Le Plan Municipal de Santé de la Ville de Grenoble s'inspire fortement des principes et des valeurs des Villes Santé OMS, notamment des 10 buts mondiaux de la santé pour tous et de leur déclinaison européenne. Il prend aussi en compte l'organisation existante de la santé en France et à Grenoble. Enfin, il puise dans les connaissances disponibles au niveau national, régional et local, sur l'état de santé de la population.

UNE ACTION SANTÉ GLOBALE PRIORISÉE AUTOUR DE 6 AXES STRATÉGIQUES

Les 6 axes stratégiques correspondent aux 6 enjeux de santé qui sont importants pour la Ville. Ils indiquent l'ambition et la direction dans laquelle la Ville de Grenoble s'engage.
Chaque axe stratégique est décliné en objectifs (12 au total).
Chaque objectif se décline en actions concrètes (32 au total, voir liste en annexe).
Parmi ces actions, 10 actions phares sont présentées en détail sous forme d'encadré.

DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX TRANSVERSAUX

L'ÉGALITÉ FACE À LA SANTÉ

Le rapport de la commission des déterminants sociaux de la santé de l'OMS montre que les différences de niveau de santé dans les pays, mais aussi entre les pays, sont principalement dues à l'environnement social dans lequel les gens naissent, vivent, grandissent, travaillent et vieillissent.
Pour endiguer ce phénomène, les actions en matière de santé doivent être conduites avec une attention particulière en faveur des personnes fragilisées par leurs conditions de vie.
C'est pourquoi, les 6 axes stratégiques du PMS se déclinent dans le cadre de « l'égalité pour la santé ». En outre, 12 des 32 actions du PMS sont des actions spécifiques de réduction des inégalités sociales de santé. Elles sont repérables par le logo .

LA PARTICIPATION

La charte d'OTTAWA donne une place importante à la participation des individus et des communautés. Elle se donne aussi pour objectif de favoriser la Promotion de la Santé comme définie dans la charte d'Ottawa. Ces démarches sont encore assez inhabituelles en France. Ainsi, si nos politiques et notre système santé tendent vers l'instauration d'un débat citoyen autour de la santé, les lieux de démocratie sanitaire institués par l'Etat se déclinent peu à l'échelle des villes.

LA VILLE DE GRENOBLE ANTICIPE SUR CES NOUVELLES TENDANCES

Afin de favoriser la discussion citoyenne et la participation autour du PMS et de la Promotion de la Santé, la Ville de Grenoble assure :

- le soutien ou l'accompagnement d'une centaine d'associations de patients et de citoyens engagées sur les questions de santé et leur donne un véritable statut de partenaire de la Ville en matière de santé ;
- la participation de ces associations partenaires dans les instances, commissions et groupes de travail du PMS avec :
  - une participation active au diagnostic santé et à la programmation des actions ;
  - un développement de la démarche d'habitants relais, d'un comité de pilotage, de « Gestes qui Sauvent », d'un Conseil Local de Santé Mentale, d'une conférence d'acteurs de la santé des jeunes ;
  - la présentation du PMS et un débat dans les lieux de concertation existants : conseils d'école, conseil consultatif de secteur…

LA VILLE DE GRENOBLE SOUTIENT LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE SANTÉ

ENJEU

« Informer et assister, assurer un réseau d'entraide et de secours, apporter aide et connaissance, intervenir auprès des instances administratives concernées, donner le courage de se battre » : voici en bref les principaux objectifs énoncés par différentes associations locales de malades ou de parents d'enfants malades au sein de l'agglomération grenobloise.

EXPLICATION

L'action associative, fondée sur l'expertise des malades eux-mêmes, a une importance majeure pour des centaines de personnes touchées par la maladie :

- elle complète les prises en charge offertes par les institutions du soin ;
- elle a un gros impact sur la place de la maladie dans la vie sociale.

PUBLIC CIBLE

Les associations Loi 1901 de malades ou de parents d'enfants malades déclarées en Préfecture.

CONTENU ET DÉROULEMENT

La Direction de la Santé Publique de la Ville de Grenoble participe au fonctionnement et à la réalisation de projets associatifs en leurs dédiant un budget de 210 000 € par an.

© Ludovic Fortoul

1 DÉMARRER LA VIE EN BONNE SANTÉ

La prévention et la prise en charge précoce des problèmes de santé sont efficaces lorsqu'elles sont menées très en amont. De plus, pour éviter les problèmes de santé de demain, faire face au vieillissement de la population et assurer une bonne Promotion de la Santé chez toutes les populations dans le futur, il convient d'agir dès maintenant auprès des jeunes. C'est en effet très tôt dans leur vie que se constituent leurs attitudes, leurs représentations et leurs habitudes favorables à une bonne santé.

Afin de favoriser l'égalité de tous face à un accès précoce à la santé et au bien être (et donc à un meilleur développement personnel, une meilleure intégration sociale ou professionnelle dans la cité), une politique ambitieuse de coopération des services de santé, d'éducation et du social en faveur des enfants, de leur famille et des jeunes est nécessaire.

OBJECTIF 1

Promouvoir la santé des enfants **de 3 à 12 ans**

CONTEXTE

Depuis le début du 20e siècle, la Ville de Grenoble, soucieuse de la santé de l'ensemble de ses enfants, a créé un Service Municipal de Santé Scolaire. Aujourd'hui, seules 12 villes françaises en sont dotées.
Ce service développe des actions de dépistage et de prévention auprès de tous les enfants scolarisés en maternelle et en primaire, par convention avec l'Éducation Nationale.
L'ancrage de ce service au niveau territorial, renforcé récemment par la mise en place de 5 équipes médico-sociales de secteur, permet une adaptation permanente à l'évolution des besoins sanitaires et sociaux des enfants et de leurs familles. Le service intervient également en complément des autres acteurs des champs de la santé, du social et de l'éducatif.

La Ville développe en plus une politique volontariste en faveur des enfants en matière d'éducation dont témoigne son Projet Éducatif Grenoblois.

Si l'obésité dépistée chez les enfants de 4 à 11 ans à Grenoble a tendance à diminuer depuis 2006 (- 2,7% entre 2010 et 2006), de fortes disparités sont observées :

- 8,4% d'obésités dépistées en Zone Urbaine Sensible (ZUS) versus 5,3% hors ZUS ,
- en 2008-09, sur un échantillon de 1294 enfants dépistés, les enfants de grande section des écoles en ZUS ont deux fois plus de besoins en soins dentaires que ceux des écoles hors ZUS.

Les moyens de la santé scolaire ont été renforcés sur ces dépistages et l'accompagnement aux soins.

ACTION PHARE

LE LANGAGE, UN ENJEU À PARTAGER AVEC LES FAMILLES

ENJEU

Apporter des réponses individualisées aux enfants de maternelle dont les difficultés ou les troubles du langage ont été repérés par les enseignants puis examinés par les médecins scolaires, en associant le plus possible les parents à la prise en charge.

EXPLICATION

Un dépistage et une prise en charge précoces de certaines difficultés ou troubles se révèlent particulièrement bénéfiques tant pour le bien être de l'enfant que pour ses acquisitions scolaires ultérieures. Les parents et les familles des enfants sont des partenaires essentiels pour permettre à ces derniers de développer leur expression orale, quel que soit le trouble ou la difficulté rencontrée. L'entourage de l'enfant sera donc accompagné individuellement et collectivement par des professionnels de la santé scolaire, notamment pour renforcer sa capacité à accompagner l'enfant dans ses acquisitions langagières.

PARTENAIRES

L'Éducation Nationale (écoles concernées et Inspection), les orthophonistes, les centres médico-psychopédagogiques, le Centre Référent du Langage du Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

PUBLIC CIBLE

Les enfants en moyenne et grande section de maternelle.

CONTENU ET DÉROULEMENT

Cette action se mettra en place à partir de l'année scolaire 2012-13 et prendra appui sur :

- un comité de pilotage avec les partenaires institutionnels et des comités de partenaires locaux au niveau des écoles ;
- des dépistages en moyenne et grande section par les médecins scolaires ;
- si besoin, un avis d'orthophoniste, pour affiner le diagnostic et faciliter l'accès aux soins ;
- des groupes de parents et des temps d'échange avec les professionnels et entre parents, autour du langage.

OBJECTIF 2

Promouvoir la santé des jeunes **de 16 à 25 ans**

CONTEXTE

En France, les jeunes entre 15 et 25 ans se déclarent globalement en « bonne » ou « très bonne » santé.
Leur perception de la santé, proche de la notion de bien-être, reflète en partie leurs modes de vie qui impliquent parfois l'adoption de comportements à risque.
Selon l'enquête Escapad 2008, 30% des jeunes de 17 ans déclarent fumer quotidiennement, 9% consommer régulièrement de l'alcool, 42% des jeunes de 17 ans ont déjà expérimenté le cannabis et 7% en consomment régulièrement. Ainsi, même si les jeunes considèrent qu'ils vont bien, leurs comportements à risque peuvent entraîner des conduites de rupture avec la société.
Selon les chiffres 2011 de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), 15% des adolescents présentent des signes tangibles de souffrance psychique ou de pathologies mentales et ce, quel que soit leur statut. La prévalence de l'obésité chez les 15-24 ans continue d'augmenter, passant de 1,5% en 1997 à 4% en 2009 selon l'enquête Obépi, et les inégalités sociales de santé en matière de surcharge pondérale s'accroissent.
À cela peuvent s'ajouter des phénomènes de précarité sociale et économique qui touchent durement cette génération : 25% des jeunes en recherche d'emploi rencontrent des difficultés d'insertion. À Grenoble, chez les étudiants, on constate une précarisation croissante au fur et à mesure de l'avancée des études (5% en licence 1, 10% en licence 2, 15% en master 1).
La précarité n'est pas sans conséquence sur un état de santé global : mal être, non recours aux soins pour raison financière etc.

Si localement il existe déjà une diversité d'offre de santé pour les jeunes, dans la cadre d'une volonté municipale de soutenir au mieux une politique globale en faveur de la jeunesse, il est important d'envisager une réponse locale encore plus adaptée pour inciter les jeunes à améliorer et à mieux prendre en compte leur santé.

ACTION PHARE

QUEL(S) ESPACE(S) POUR LA SANTÉ DES JEUNES ?

ENJEU

Mettre en place une conférence d'acteurs sur le thème de la santé des jeunes de 16 à 25 ans. L'objectif est entre autres de réfléchir au concept d'espace dédié à la santé des jeunes et d'évaluer la nécessité d'en développer un à Grenoble, avec ses propres modalités de fonctionnement.

EXPLICATION

La Ville a la volonté de rassembler l'ensemble des divers acteurs professionnels spécialisés sur les questions de la santé et de la jeunesse, mais également la société civile, les adultes comme les jeunes pour débattre des préoccupations de la société (comportement, occupation de l'espace public), des constats de santé (souffrance psychosociale, estime de soi, stress, suicide, consommation de produits psychoactifs, hygiène de vie, etc.) et du contexte social (précarité sociale et économique, accès et recours aux droits et aux soins).

PARTENAIRES

Les acteurs locaux en charge de l'offre de soins et de la prévention pour les jeunes, généralistes ou spécialistes, les acteurs du secteur de la jeunesse, les représentants des habitants et des parents, et enfin, les représentants des jeunes de 16 à 25 ans.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes de 16 à 25 ans.

CONTENU ET DÉROULEMENT

- Travail préparatoire de recherche bibliographique sur la santé des jeunes et leurs déterminants, et de cartographie de la jeunesse grenobloise (démographie et répartition spéciale).
- Repérage des principaux acteurs agissant à Grenoble. et entretien individuel avec certain d'entre eux.
- Repérage des différentes catégories de jeunes entre 16 et 25 ans dans le respect de leur diversité (âge et parcours de vie), entretiens individuels ou de groupe.
- Mobilisation de ces derniers pour constituer un groupe de travail et trouver des modalités d'expression adaptées.
- Mise en place de 4 groupes de travail d'ici juin 2012 rassemblant la diversité des acteurs par spécificité (acteurs de la santé, acteurs de la jeunesse, société civile et jeunes de 16 à 25 ans).
- Mise en place d'une conférence d'acteurs en septembre 2012 qui rassemblera les divers groupes de travail et qui visera à croiser les points de vue sur la promotion de la santé des jeunes ainsi qu'à définir les développements nécessaires d'une politique de santé en leur faveur.

2

AGIR SUR DE GRANDES PRIORITÉS DE SANTÉ PUBLIQUE TOUT AU LONG DE LA VIE

De nombreux plans thématiques et de grands objectifs de santé publique ont été adoptés au niveau national. Les maladies cardio-vasculaires et les cancers ont été reconnus comme principales causes de décès et les maladies mentales occupent dorénavant une place particulière dans notre société. En progression, ces dernières vont prendre le devant de la scène du XXIe siècle. En interrogeant notre capacité à vivre ensemble, ces maladies requièrent l'attention particulière de la Ville à travers une approche coordonnée, sociale et citoyenne autant que médicale.
Ces maladies reconnues au niveau national ne peuvent être ignorées, et la Ville de Grenoble a choisi de cibler son intervention directe sur ces grands « fléaux de santé » (en ce qui concerne le cancer, elle est par exemple partenaire du Conseil Général, chef de file des actions de dépistage, d'information et de prévention sur les cancers au travers de l'Office Départemental de Lutte contre les Cancers (ODLC)).

Il est important de préciser qu'au-delà de son action dans le cadre des grandes préoccupations nationales incontournables, elle soutient en plus une centaine d'associations qui œuvrent en faveur des grenoblois dans le domaine de la santé dans toute sa diversité.

OBJECTIF 1

Contribuer à la prévention des maladies cardio-vasculaires et des arrêts cardiaques

Seconde cause de mortalité chez les hommes, première cause de mortalité chez les femmes.

CONTEXTE

Hormis l'hérédité, le sexe et l'âge, les maladies cardio-vasculaires sont aussi favorisées par des facteurs modifiables : tabagisme, diabète, cholestérol, hypertension artérielle, excès de poids, sédentarité.
En France, en 2009, la prévalence de l'Hyper Tension Artérielle (HTA) est estimée à 31% chez les personnes de 18 à 74 ans. Celle du diabète toutes tranches d'age confondues est de 4,4%.
Au niveau national, 50 000 personnes meurent chaque année prématurément d'arrêt cardiaque. Sans prise en charge immédiate, plus de 90% des arrêts cardiaques sont fatals.
Le taux de survie à un arrêt cardiaque en France est de 5%. Il est 4 à 5 fois plus élevé dans les pays où les lieux publics sont équipés en Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) et où la population est formée aux gestes qui sauvent.
Depuis mai 2007, la loi autorise tout citoyen à utiliser un défibrillateur. D'après les données du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) de l'Isère en 2010, entre fin 2004 et 2009, environ 90 arrêts cardiaques extra-hospitaliers par an, on été recensés sur la commune de Grenoble.

ACTION PHARE

LES GESTES QUI SAUVENT

ENJEU

Organiser des manifestations publiques sur le thème des gestes qui sauvent et sur la prévention des pathologies cardio-vasculaires :

- faire prendre conscience de l'importance des gestes de premiers secours dans les situations d'urgence ;
- sensibiliser à l'usage d'un DAE pour augmenter les chances de survie des victimes ;
- valoriser les actes anonymes des secouristes et inciter la population à se former ;
- sensibiliser aux facteurs de risque et aux actions de dépistage.

PARTENAIRES

L'Association de Cardiologie des Alpes, la Fédération Française de Cardiologie, l'Association Départementale de Protection Civile de l'Isère (ADPC 38), l'Association Française des Diabétiques du Dauphiné (AFDD), le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble (CHU), le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 38), la Croix-Rouge Française délégation locale de Grenoble, les Sauveteurs Secouristes Grenoblois (SSG38), la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU 38), le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère (SDIS 38), l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère (UDSP 38).

PUBLIC CIBLE

Tout public.

CONTENU ET DÉROULEMENT

- Un parcours du cœur scolaire pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 avec des ateliers sportifs et des stands ludiques de sensibilisation et de prévention (équilibre alimentaire, activité physique et tabagisme).
- Une table ronde en soirée pour informer et répondre aux questions du public.
- Un après-midi, sur plusieurs lieux de passage fréquentés, mise à disposition de stands d'information, de prévention, de sensibilisation, d'initiation aux premiers secours et de dépistage de certaines maladies chroniques (hypertension, diabète, surcharge en cholestérol).

OBJECTIF 2

Améliorer la santé mentale et contribuer au **mieux vivre ensemble**

CONTEXTE

Les maladies psychiques comprennent des troubles relativement mineurs ou n'apparaissant que sur une période limitée de la vie (dépression légère, trouble du comportement passager, etc.). Elles incluent aussi des états chroniques graves (psychose chronique) et des troubles aigus sévères avec risques de passage à l'acte (suicide, mise en danger d'autrui). Elles sont également à l'origine de handicaps, d'incapacités et de désinsertion sociale. Paradoxalement, bien que les troubles psychiques soient souvent sous-diagnostiqués, la consommation de psychotropes en France est la plus élevée d'Europe.
Presque un décès sur 50 est un suicide qui reste la deuxième cause nationale de décès prématuré évitable.

Les diagnostics locaux et les concertations interinstitutionnelles mettent en évidence de nombreux problèmes : des difficultés d'accès aux soins et de suivi avec des situations individuelles qui se dégradent, des personnes très isolées, des difficultés à vivre et à cohabiter dans la cité pour des personnes peu ou pas soignées, une souffrance psychosociale en lien avec la précarité, des familles dans le désarroi, des professionnels du social parfois.
La Ville de Grenoble qui mène de nombreuses actions depuis plusieurs années dans ce champs, a entre autres formalisé un Conseil Local de Santé Mentale, en partenariat avec la psychiatrie publique et l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et la société civile. Ses objectifs sont de contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention par une meilleure connaissance réciproque, de faire remonter les difficultés et les propositions des acteurs de terrain. Dans ce but, la Ville a mobilisé ses propres moyens mais aussi ceux des associations, des institutions et des professionnels en lien avec la psychiatrie pour répondre, en partie, à des situations liées à une difficulté psychique.

ACTION PHARE

LIEUX D'ÉCOUTE ET DE PAROLE DANS LES ZUS

ENJEU

- Favoriser la prise de parole, la mise en mots d'un ressenti, d'une souffrance ou d'un mal être et apporter une écoute et un soutien spécialisé.
- Favoriser l'accompagnement et l'accès aux soins du public vers le droit commun si nécessaire.
- Soutenir le travail en réseau, renforcer les compétences et les pratiques des professionnels de première ligne.
- Participer et développer des actions de prévention.

PARTENAIRES

Les acteurs locaux des territoires concernés, les professionnels du social et du sanitaire, mais aussi du socioculturel, de l'éducation et du sport, le CCAS.

PUBLIC CIBLE

Tout public.

CONTENU ET DÉROULEMENT

- Une aide directe du public par le biais de permanences confidentielles et gratuites.
- Une aide indirecte par un travail de réseau et de soutient des professionnels de terrain.
- Des projets de prévention en direction prioritairement de la jeunesse, développés sur les territoires en fonction des réalités locales.

3 CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

La santé au sens large dépend beaucoup du lieu où l'on vit, où l'on travaille, où l'on va à l'école, de son foyer ou de son quartier. Un environnement sain et sûr est une des conditions primordiales à une bonne santé.
La Ville est traditionnellement investie des missions de salubrité et d'hygiène des milieux de vie à travers son Service Communal d'Hygiène et de Santé.
Ces missions essentielles se sont enrichies d'interventions répondant aux préoccupations actuelles de santé environnementale. Un domaine où la Ville de Grenoble est force d'innovations et d'expérimentations. À titre d'exemple, elle a activement participé aux travaux du Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2) menés par l'État en région et à l'expérience sur la baisse des ondes .

Agir sur l'environnement physique

CONTEXTE

L'environnement physique vital de l'homme est constitué d'éléments fondamentaux : l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons ou la nourriture que nous absorbons. Le climat et les ambiances sonores sont également des paramètres qui influent sur notre bien être.
Ces éléments sont de plus en plus impactés par l'activité humaine croissante. Les effets sur la santé liés à la dégradation de l'environnement, sont de mieux en mieux identifiés. Plus de 20% de la population française souffre ainsi d'allergies respiratoires provoquées par des facteurs environnementaux. Il est donc nécessaire d'agir de manière à préserver durablement ces éléments fondamentaux. À cet effet, la délibération cadre de la politique de développement durable de la Ville (délibération facteur 4) devra comprendre des nouvelles actions en santé environnementale. Il faut noter que le Service Hygiène Salubrité Environnement de la Ville de Grenoble effectue déjà de nombreux contrôles dans d'autres domaines comme l'alimentaire. 88 établissements ont ainsi été visités en 2011. Il a reçu l'analyse de 500 points d'eau (distribution et captage) pour cette même année. Des relevés de niveaux sonores sont également effectués de façon quasi hebdomadaire dans le cadre de la lutte contre les bruits de voisinage.

ACTION PHARE

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES CRÈCHES ET LES ÉCOLES MATERNELLES

ENJEU

La Loi Grenelle du 2 juillet 2010 s'est fixé comme objectif d'améliorer le bien-être des occupants des bâtiments publics et de prévenir les maladies respiratoires, notamment celles touchant les enfants. Cet objectif est décliné dans le cadre du Plan National Santé Environnement (PNSE 2), du Plan Régional correspondant (PRSE 2) et également dans deux démarches municipales, le Plan Municipal de Santé et le dispositif Facteur 4 de développement durable.

EXPLICATION

Les enfants scolarisés passent en moyenne 90% de leur temps dans des lieux clos (écoles, équipements publics, domicile) où l'air intérieur présente des caractéristiques très différentes de l'air extérieur.

PARTENAIRES

La Direction Bâtiments, la Direction Education Jeunesse, le CCAS.

PUBLIC CIBLE

Les enfants de moins de 6 ans.

CONTENU ET DÉROULEMENT

Afin de pouvoir mieux estimer l'exposition des enfants aux formaldéhydes (composant retenu pour l'étude), une campagne de mesures de teneur en formaldéhyde doit être entreprise au cours de l'année 2012 sur l'ensemble des écoles maternelles et des crèches à Grenoble.

Cette campagne de mesures comprendra :

- des capteurs installés durant une semaine (du lundi matin au vendredi après-midi) ;
- des mesures réalisées par une méthode rapide, lorsque les enfants ne sont pas présents (mercredi et vacances scolaires), ou pendant des durées courtes (inférieure ou égale à 8 heures) ;
- des mesures physico-chimiques pour compléter l'évaluation et mieux connaître la ventilation des pièces.

Cette campagne permettra d'obtenir :

- une valeur moyenne de la concentration en formaldéhyde rencontrée dans chaque établissement ;
- de formuler des recommandations simples de bonnes pratiques pour préserver un air intérieur de bonne qualité (dans le cas ou les valeurs seraient inférieures aux valeurs-guide – cas le plus probable).

ACTION PHARE

« SONOVIGILANCE »

ENJEU

- Préserver à la fois la qualité environnementale et l'attrait de la vie nocturne dans notre cité (concilier les animations sonores, concerts etc., et le bruit lié à la vie sociale avec les nuisances qui peuvent en découler).
- Donner un cadre aux situations sonores les plus fréquentes et rechercher des solutions adaptées à la gestion de ces situations (actions de médiation, mise en place d'alertes, rappels réglementaires etc.).
- Créer un outil de communication propre à cette problématique.

PARTENAIRES

Les gérants de cafés, d'hôtels et de restaurants du secteur centre ville, l'Union des Métiers et de l'Industrie de l'Hôtellerie (UMIH) 38, l'Union Pour la Protection et la Sauvegarde des cafés, hôtels et restaurants Grenoble-Isère (UPPS), la Police Municipale, la prévention de la délinquance, les droits de voirie, le service Hygiène-Sécurité-Propreté (HSE).

PUBLIC CIBLE

Les habitants et les usagers du centre ville.

CONTENU ET DÉROULEMENT

Le Maire, de par ses pouvoirs de police, se doit de prendre toutes les mesures appropriées pour limiter les nuisances susceptibles de troubler l'ordre et la tranquillité des habitants. Cependant, la vie d'une cité ne saurait se concevoir sans une activité nocturne rythmée par ses animations festives et culturelles, ses établissements de nuit et ses terrasses de café. Il est donc nécessaire d'instaurer une gouvernance locale réunissant les acteurs de la vie nocturne, les usagers et les habitants des secteurs animés et l'autorité locale. En 2012, la Ville de Grenoble a donc décidé la mise en place d'un dispositif « sonovigilance » qui s'articule autour de quatre sondes sonométriques placées dans des secteurs où la déambulation nocturne est importante.

Les données produites doivent aider à définir les actions à engager dans la plus grande transparence. Ainsi, il a été proposé aux gérants d'établissements d'être les destinataires des alertes générées en temps réel par le dispositif de « sonovigilance ». Des résultats simples et accessibles à tous sont également disponibles pour le public par le biais d'un lien Internet présent sur le site de la Ville.

Favoriser des **cadres de vie positifs** pour la santé

CONTEXTE

L'habitat est l'environnement où nous évoluons la majeure partie de notre temps. La qualité des logements représente donc un enjeu important en termes de santé à la fois physique et mentale.
Si une grande part du parc immobilier grenoblois répond actuellement aux critères de salubrité et de décence édictés par les textes de loi, un nombre non négligeable de situations de mal logement sont régulièrement dénoncées. Outre les problèmes de salubrité des locaux, la précarité énergétique conduit à la dégradation des conditions de vie (chauffage insuffisant, apparition de problèmes d'humidité entraînant des pathologies etc.). L'utilisation de modes de chauffage précaires entraîne également un risque fort pour la santé. Enfin, l'absence fréquente de ventilation efficace des logements favorise la concentration de l'ensemble des polluants émis à l'intérieur des locaux.
Il convient donc de repérer et de traiter les situations connues, d'informer des risques et des solutions à mettre en œuvre de la manière la plus large possible.
En 2011, ce sont plus de 307 logements qui ont fait l'objet d'une inspection par les agents du service HSE de la Ville de Grenoble. Une vingtaine d'arrêtés d'insalubrité concernant les parties communes d'immeubles ou des logements, ainsi que quinze interdictions d'habiter ont été pris ces cinq dernières années.

ACTION PHARE

AMÉLIORER LE REPÉRAGE DES SITUATIONS DE LOGEMENTS NON DECENTS, INDIGNES, INSALUBRES

ENJEU

- Renforcer les partenariats pour repérer les logements ne présentant pas les critères de décence ou de salubrité requis.
- Lutter contre l'habitat non décent, indigne, insalubre (une priorité absolue de l'action municipale). Depuis 2006, la Ville de Grenoble s'est dotée d'un dispositif de traitement du logement non décent qui permet également le repérage de situations d'indignité, voire d'insalubrité. Il n'en demeure pas moins que nombre de ces situations reste inconnu. En effet, les locataires méconnaissent ou ne font pas valoir leurs droits énoncés dans la Loi SRU du 13 décembre 2000 et du décret d'application de 2002.

PARTENAIRES

Le PACT, le département de l'Isère, l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL), le Conseil Général-Fond de Solidarité Logement (FSL), l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Service Logement, le Service Rénovation Patrimoine Urbain.

PUBLIC CIBLE

Les locataires du parc privé, mais aussi des propriétaires occupants qui peuvent également être concernés.

CONTENU ET DÉROULEMENT

Le groupe de travail, constitué autour du dispositif du logement non décent doit rechercher de nouveaux partenariats mais également parfaire les procédures internes au groupe de travail pour un traitement efficace des situations inacceptables.
L'information de l'ensemble des acteurs de terrain de chaque structure est également indispensable à l'efficacité du dispositif logement non décent.
Par ailleurs, la Ville de Grenoble est engagée avec le Conseil Général dans des discussions préliminaires à l'élaboration du Programme d'Intérêt Général qui porte à la fois sur le logement non décent, l'insalubrité et la précarité énergétique.

OBJECTIF 3

Faciliter l'accès à l'activité physique et à une alimentation de qualité

CONTEXTE

Une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins nutritionnels de chacun accompagnée d'une activité physique régulière permet de rester en forme et de prévenir la maladie. Ainsi, la nutrition doit être comprise comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique : manger, bouger ! Un équilibre qui dépend beaucoup de l'environnement dans lequel vivent les personnes. Il existe une politique nationale volontariste en matière de nutrition et d'activité physique : le Plan National Nutrition Santé (PNNS).
En réalité, la nutrition est une thématique complexe : l'image du corps, l'estime de soi, la notion de plaisir et la culture sont autant de facteurs à prendre en compte (le sucre est lié à la douceur, comment lui résister ?).
La Ville de Grenoble contribue à la déclinaison locale du PNNS entre autres par la promotion d'une activité physique douce, facilement accessible à tous, et à travers son CCAS, par l'accès à une offre alimentaire de qualité via les paniers solidaires.

ACTION PHARE

SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE

ENJEU

Mettre en place une signalétique piétonne indiquant les temps de parcours pour inciter à la marche à pied.

PARTENAIRES

La Ville de Grenoble, la Métro/le Syndicat Mixte des Transports en Collectifs, l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé.

PUBLIC CIBLE

Le grand public en centre ville et dans les quartiers ZUS des secteurs 3, 5 et 6.

CONTENU ET DÉROULEMENT

Nul besoin d'envisager un entraînement intensif pour « bouger » : pour les adultes, le PNNS recommande 30 minutes de marche à pied par jour. Pour encourager les grenoblois à la marche à pied, la Ville a choisi d'informer sur les temps de parcours via de nouveaux panneaux de signalétique.
Le concept : indiquer, à l'aide d'un fléchage d'itinéraires, les temps de trajet moyens à pied.

4

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES APTITUDES INDIVIDUELLES

Les comportements favorables à la santé sont conditionnés par l'environnement. Ils sont aussi déterminés par la capacité des personnes vivant dans des sociétés variées à faire les choix positifs qui leur correspondent. Une aptitude inégalement répartie selon les groupes sociaux et qui mérite d'être suscitée, soutenue et promue, notamment auprès des populations confrontées à la précarité.

Une politique de développement équitable et de soutien communautaire peut faire avancer les choses. L'idée n'est pas d'imposer des démarches et des choix à chacun mais bien d'accompagner les individus et les groupes pour leur donner le discernement nécessaire pour faire les choix positifs pour leur santé. En les écoutant, en s'inspirant de leurs contextes, en répondant aux cas particuliers, on va au contraire amener les gens à faire leurs propres choix positifs.

Contribuer au développement des **aptitudes individuelles** à l'échelle de la Ville

CONTEXTE

Les inégalités sur le plan de la santé persistent. L'importante amélioration de l'état de santé de la population générale ne profite pas à tous de manière équitable : selon le Haut Conseil de la Santé Publique en 2009, « Un homme sans diplôme a une mortalité multipliée par 2,5 par rapport à un homme ayant un niveau d'études supérieures… ». C'est dans ce contexte que s'inscrit l'Atelier Santé Ville de Grenoble. Il a pour objectif de participer à la réduction des inégalités de santé. C'est avant tout un espace de rencontre et d'échange à une échelle de proximité – le quartier. Se parler et s'écouter entre professionnels, entre habitants, entre professionnels et habitants afin d'adapter les réponses à apporter aux problèmes d'accès aux soins et à la prévention. Une dynamique qui a permis aux acteurs de terrain et aux habitants de faire un diagnostic partagé sur les quartiers de Mistral, Abbaye-Teisseire-Jouhaux et Villeneuve-Village Olympique, puis de monter ensemble des actions de santé priorisées et coordonnées.

ASV Atelier Santé Ville

ACTION PHARE

ATELIER SANTÉ VILLE : UNE DÉMARCHE COMMUNAUTAIRE

ENJEU

- Appuyer les initiatives des habitants et des professionnels.
- Créer du lien entre les initiatives favorables à la santé.

PARTENAIRES

Les professionnels (médicaux, médico-sociaux, sociaux, éducatifs, etc.) et les habitants des quartiers Mistral, Abbaye-Teisseire-Jouhaux et Villeneuve-Village Olympique.

PUBLIC CIBLE

Tout public en ZUS.

CONTENU ET DÉROULEMENT

Aujourd'hui, l'Atelier Santé Ville de Grenoble permet :

- de créer une dynamique avec des habitants relais sur des thèmes comme le dépistage des cancers sur le secteur de Villeneuve-Village Olympique ;
- de mobiliser les habitants des quartiers pour les temps forts en santé tels que les gestes qui sauvent, la semaine européenne de vaccination, etc. ;

L'Atelier Santé Ville apporte son soutien à des actions dans les quartiers comme :

- le programme de promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique porté par la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) Abbaye ;
- la Recherche-Action sur le non-recours sur les secteurs 3, 5 et 6 réalisée par l'"Observatoire des Non-Recours aux Droits et Services (ODENORE) et le CCAS ;
- la distribution et l'animation des Paniers Solidaires dans les Centres Sociaux Prémol et Baladins.

Demain, l'Atelier Santé Ville permettra :

- le développement d'actions portées par les habitants ;
- le soutien renforcé aux actions des acteurs des quartiers ;
- la mise en relations de l'ensemble des actions pour un programme de santé.

5

RÉORIENTER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE LA SANTÉ POUR L'AMÉLIORER

Fondé sur le principe « à chacun selon ses moyens », notre système de santé est sensé être le « meilleur au monde ». Pourtant, on s'interroge aujourd'hui sur son efficacité et son niveau de sécurité. Les problèmes sont nombreux : mauvaise répartition des professionnels de santé malgré une densité importante, dépassements d'honoraires, acteurs séparés par des barrières institutionnelles et culturelles fortes, déficit de coordination des acteurs et manque de régulation de l'offre, réponse aux crises par la création de nouvelles structures en compétition avec les anciennes etc.

Dans ce contexte, la Ville est un acteur institutionnel de proximité légitime pour inciter, accompagner et coordonner les efforts d'amélioration de l'efficience du système de santé sur son territoire. Le travail de la Ville permet aussi de favoriser l'accès à des soins de qualité et de proximité.

Améliorer l'accès aux soins de santé de base (dits primaires) et à la prévention

CONTEXTE

Un meilleur accès à la prévention et aux soins de santé de premier recours est l'une des premières conditions d'une santé maîtrisée. Cet accès repose sur deux réalités :
- l'existence d'une offre de services de santé suffisante et coordonnée dans les territoires et les bassins de vie ;
- une bonne adéquation de cette offre avec les besoins réels en matière de santé des habitants.

Pour mesurer l'adéquation et l'efficacité des services de santé, il est fondamental d'avoir recours à l'observation qualitative et quantitative et à une connaissance fine de :
- l'état de santé des individus ;
- leurs besoins de santé ;
- l'offre de santé (soins et prévention) à leur disposition ;
- leur consommation de soins.

Ce travail d'observation analytique, bien que très utile, est encore peu développée à l'échelle territoriale. Cependant, des villes engagées sur les questions de santé, comme les Villes Santé OMS de l'Arc Alpin, ont développé des « baromètres ». De plus à Grenoble, l'observation de la santé des enfants est alimentée par l'activité du Service de Santé Scolaire. D'autres domaines liés à la santé (santé mentale, nuisances sonores etc.) sont également observés par d'autres services de la Ville.

Enfin, la Ville de Grenoble soutient activement les initiatives associatives directement générées par les malades ou leurs proches et dont l'expertise vient compléter l'offre de soins proposée par les services de santé.

ACTION PHARE

OBSERVER LA SANTÉ

ENJEU

- Étudier, clarifier et rendre public l'état des lieux des besoins de santé de la population, de l'offre et de la consommation de santé.
- Produire des profils santé par secteurs en rassemblant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Ces derniers sont issus de l'actualisation du diagnostic santé effectuée dans certains quartiers auprès des acteurs locaux et des habitants.

PARTENAIRES

Le CHU, le Centre Hospitalier de Saint-Egrève (CHAI), la Clinique du Grésivaudan, la Clinique du Coteau, la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), l'ARS, l'association Entreprises Pour l'Environnement (EPE), l'AGECSA, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), les associations locales, etc.

PUBLIC CIBLE

Tout public.

CONTENU ET DÉROULEMENT

- Poursuivre le travail coopératif de baromètre santé entrepris ensemble avec les 5 Villes Santé OMS de l'Arc Alpin et leurs partenaires locaux.
- Développer un travail sur l'observation des besoins de santé mentale.
- Élaborer et produire les profils santé.
- Présenter les résultats au public.

OBJECTIF 2

Contribuer à la bonne adéquation du financement des services de santé

(affectation de ressources financières suffisantes aux besoins prioritaires)

CONTEXTE

La cartographie de l'offre médicale indique qu'il existe en France des zones particulièrement mal desservies : il s'agit principalement des territoires ruraux et des quartiers défavorisés des grands pôles urbains.

La Ville de Grenoble n'échappe pas à cette réalité. Certains quartiers grenoblois sont particulièrement peu dotés en médecins généralistes, chirurgiens dentistes, soins infirmiers, psychiatres, etc.

Par ailleurs, certaines pratiques contribuent à renforcer les inégalités devant l'accès aux services de santé. Par exemple, pour des centaines de familles, la pratique ou non du tiers payant ou du dépassement des honoraires va déterminer s'ils peuvent accéder ou pas aux suivis médicaux nécessaires à leur état de santé.

Pour ces raisons, entre 1970 et 1980, 5 centres de santé soutenus par les institutions publiques et mutualistes avaient été développés dans les quartiers Abbaye Jouhaux, Mistral, Villeneuve Arlequin, Villeneuve Baladins et Vieux Temple. Ces centres réalisent aujourd'hui plus de 76 000 consultations en médecine générale, 6 000 en pédiatrie et 43 000 actes infirmiers par an.

Ces 5 structures sont actuellement gérées par une association de gestion (l'AGECSA) qui génère un budget annuel d'environ 5 millions d'euros.

La Ville de Grenoble soutient très activement ce système d'offre de soins qui répond aux besoins prioritaires de la population et a versé une subvention de fonctionnement de 739 000 € en 2012.

6

MOBILISER LES ACTEURS DU SECTEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE LA SANTÉ

En 2005, face aux défis de la mondialisation, les mesures et les engagements pour la santé définis dans la Charte d'Ottawa, ont été ajustés dans la Charte de Bangkok. Les nouveaux modes de consommation, de communication et de commercialisation sont dorénavant pris en compte dans l'équilibre de la santé.

Pour progresser dans la mise en œuvre de stratégies adaptées à cette réflexion globale sur la santé et le bien être, la charte encourage l'ensemble des secteurs à favoriser la Promotion de la Santé. Elle pousse notamment les acteurs du secteur économique public et privé à se mobiliser pour la santé en faisant de la Promotion de la Santé une exigence de bonne pratique des entreprises. Par ailleurs, elle préconise que les professionnels de la santé (PS) soient activement impliqués dans le développement et l'élaboration des politiques de santé, de recherche, de transfert des connaissances mais aussi d'information en matière de santé. Ils sont un relais incontournable entre le monde de la Recherche (très orientée biomédical et thérapie mais éloignée des besoins réels des populations), et les personnes en charge des politiques publiques et des grandes orientations en matière de santé. Les PS « formés » dans ce sens permettront d'activer des mesures utiles et seront les meilleurs avocats de la santé globale, du local au national.

La charte de Bangkok implique donc de réfléchir à la mise en œuvre d'une meilleure cohérence politique et à la formation de partenariats entre les gouvernements, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), la société civile et le secteur privé. Dans cette optique, elle propose que les politiques globales de recherche soient orientées en fonction des besoins identifiés dans les objectifs mondiaux de la Santé pour Tous.

OBJECTIF 1

Former des alliances pour la santé

CONTEXTE

Pour mener à bien une action commune afin d'améliorer la Santé pour Tous, il est primordial de sensibiliser l'ensemble des acteurs à impliquer et de constituer des alliances avec ces derniers. En s'impliquant dans la santé, chaque secteur ou acteur concerné doit être à même de déterminer l'ensemble des avantages dégagés par cet investissement et partager leurs conclusions pour l'intérêt de tous.

La Ville de Grenoble n'a pas vocation à se substituer aux acteurs économiques. Néanmoins, elle peut montrer l'exemple et devenir leader de ces nouveaux comportements.
À ce titre, en tant qu'employeur, elle appelle ses partenaires comme la Chambre du Commerce, les syndicats professionnels d'employeurs et autres acteurs économiques, à la rejoindre dans sa démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail (projet ARAVIS).
De même, chaque fois que cela s'avère pertinent, la Ville prône la prise en compte dans le nouveau code des marchés publics de la clause de développement durable qui donne ainsi la possibilité d'inscrire des questions de santé dans la démarche.

OBJECTIF 2

Promouvoir la recherche et l'utilisation des connaissances pour la santé

CONTEXTE

La recherche en santé publique est encore insuffisamment développée en France. Or, le secteur économique est aujourd'hui un partenaire incontournable de la Recherche dans de nombreux domaines.
Des partenariats entre le secteur économique et le secteur de la recherche en santé publique, doublés d'une coordination intelligente avec les acteurs de la mise en œuvre des politiques de santé sur les territoires, lui permettraient d'être plus efficace et utile.
La Ville de Grenoble est traditionnellement impliquée dans le soutien à la Recherche.
Elle porte en outre des études et des projets expérimentaux de santé publique et participe activement à une meilleure connaissance de la santé de la population. Son engagement l'a conduite à rejoindre la Société Fédérative de Recherche (SFR) Santé et Société créée il y a peu à l'initiative de l'Université Pierre Mendès France.

LES 32 ACTIONS DU PLAN MUNICIPAL DE SANTÉ (DONT LES 10 ACTIONS PHARES)

1. Améliorer la prise en charge des troubles du comportement pour les enfants scolarisés entre le comportement « hors norme » et « le pathologique »

2. Améliorer la couverture vaccinale Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) des enfants scolarisés

3 et 4. Prévenir le surpoids et les caries dentaires en ZUS pour les enfants scolarisés

5. Améliorer la prise en charge des troubles du langage pour les enfants scolarisés

6. Travailler à la création d'un Espace Santé Jeune

7. Mettre en place, avec la contribution active de la psychiatrie, une plateforme d'interpellation pour la gestion des situations complexes de comportements à problématique psychiatrique et sociale en Ville

8. Formaliser par une convention avec le Centre Hospitalier en Psychiatrie le co-portage du Conseil Local de Santé Mentale

9. Pérenniser des lieux d'écoute et de parole dans les quartiers ZUS

10. Élaborer un plan de déploiement des DAE et une cartographie interactive accessible aux habitants sur le site Internet de la Ville

11. Poursuivre la mobilisation des acteurs autour des Gestes qui Sauvent avec les 3 volets : parcours du cœur scolaires, ateliers de dépistage et de secourisme, conférence grand public d'information sur les arrêts cardiaques

12. Mettre en place un dispositif de sono-surveillance afin de réduire les nuisances sonores liées à la vie nocturne

13. Élargir les compétences du Groupe Stratégique Développement Durable (GSDD) de la Ville au suivi du Plan Régional Santé Environnement 2(PRSE2)

14. Renforcer les partenariats pour élargir le repérage des situations à traiter dans le cadre du dispositif Ville de la lutte contre le logement non décent

15. Intégrer le Service Communal d'Hygiène dans le dispositif de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Insalubrité

16. Favoriser la mobilité douce : mettre en place une signalétique urbaine piétonne

17. Promouvoir une activité physique accessible et de mixité sociale : travailler à la requalification des bassins des piscines

18. Faciliter l'accès à l'offre alimentaire : développer les paniers solidaires

19. Compléter par un travail participatif l'état des lieux sur les freins et les leviers à une alimentation équilibrée lors des diagnostics santé de l'ASV

20. Renforcer la démarche de santé communautaire de l'ASV au plus près des territoires par l'implantation d'un coordinateur territorial santé sur chacun des 3 quartiers ZUS

21. Poursuivre le partenariat avec l'ODPS sur l'accès au dépistage des cancers avec les populations en situation de précarité (formation de femmes relais)

22. Optimiser le dispositif de suivi et d'accompagnement des enfants scolarisés et de leurs familles aux soins et à la santé en s'appuyant sur les compétences des différents professionnels de la santé scolaire (notamment les assistantes sociales)

23. Initier et conduire des projets santé en mode territoire

24. Aboutir à une convention pour améliorer l'accès aux soins dentaires des enfants dépistés à l'école

25. Réalisation de profils santé des quartiers croisant : données AGECSA, baromètre santé Ville, diagnostic santé de l'ASV, données santé scolaire, etc. Articuler PMS et projet médical de l'AGECSA sur des objectifs prioritaires d'offre de soin sur les quartiers en rapport avec les besoins de santé

27. Donner un rôle de leader à la Ville en termes d'amélioration de la qualité de vie au travail

28. Inscrire un volet santé dans la clause développement durable des marchés publics de la Ville

29. Mettre en place une grille « Santé au Travail » dans le cadre des marchés publics d'entretien/nettoyage des locaux de la Ville

30. Intégrer les questions de santé dans les outils d'aide à l'insertion dans l'emploi

31. Poursuivre la démarche des baromètres santé engagée dans le cadre du réseau des Villes Santé OMS : baromètre santé mentale, baromètre nuisances sonores

32. Poursuivre la coopération de la Ville avec les acteurs de la recherche clinique des domaines du psycho-social et du médico-social

DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
DE LA VILLE DE GRENOBLE

33, rue Chanrion - 38000 Grenoble

E-mail : DSPE@ville-grenoble.fr

Tél. : 04 76 03 43 40

Villes-Santé OMS Grenoble

Grenoble.fr

Groupe Curions communication - Photos : ©Ville de Grenole / X/ Fotolia